

Interpellation de Mme Fremault : Réponses à fournir aux besoins des jeunes aidants proches.

Mme Fremault précise que le 4 octobre dernier, l'ULB organisait le second colloque sur la situation des jeunes aidants proches. C'était l'occasion pour l'ASBL « Jeunes et Aidants Proches » de communiquer les résultats d'une étude cofinancée par la COCOF et la Fondation Roi Baudouin sur le nombre, le profil et les besoins de jeunes concernés en Région bruxelloise. Les jeunes qualifiés d'« aidants proches » sont ceux qui apportent une aide régulière et continue à un proche en situation de dépendance. L'étude a porté sur un échantillon de 1.400 élèves des différents degrés d'enseignement, âgés de 12 à 25 ans.

Au sein de l'échantillon, 14 % des élèves se sont reconnus dans la situation d'un jeune aidant proche. Cela signifie donc que dans une classe de 22 élèves, trois jeunes seraient concernés, la répartition entre les sexes étant de deux filles pour un garçon. Les proches aidés sont tout d'abord les pères et mères, ensuite les frères et sœurs, et parfois des membres de la famille élargie.

L'aide fournie par ces jeunes peut prendre différentes formes :

- prise en charge des besoins médicaux et des soins (accompagnement de la personne dépendante chez le médecin, approvisionnement et prise des médicaments, voire soins plus techniques) ;
- habillement de la personne, aide pour aller aux toilettes, veille et changement de draps durant la nuit ; aide aux déplacements ; prise en charge de la fratrie (aide scolaire, assistance aux réunions de parents, suivi de santé) ;
- soutien émotionnel au proche dépendant ;
- tâches ménagères et administratives.

La durée de l'aide quotidienne fournie par ces jeunes est de trois heures pour la moitié d'entre eux, plus de trois heures pour 6 % d'entre eux, et entre une demi-heure et trois heures pour le reste.

Les risques encourus par les jeunes confrontés à cette situation consistent en une négligence de soi, un isolement social et des difficultés scolaires réelles.

Le soutien dont ces jeunes souhaitent bénéficier relève des domaines suivants : leur scolarité, leur santé, leurs loisirs et relations interpersonnelles, la santé de leurs proches et l'information sur leurs droits.

Pour Mme Fremault, il serait opportun que la commune se saisisse de cette problématique en y sensibilisant les responsables et animateurs de jeunes, en collaboration avec l'ASBL Jeunes et Aidants Proches.

La commune pourrait sensibiliser le corps enseignant dont elle est le pouvoir organisateur : un élève qui dort en classe n'est pas du tout perçu de la même manière quand on sait que son état résulte d'une veille effectuée durant la nuit. Il serait également utile de désigner au sein de l'administration communale un agent sensibilisé à cette problématique, de manière à ce qu'il soit l'interlocuteur des jeunes qui se présentent au guichet. En effet, les démarches administratives peuvent parfois s'avérer lourdes et difficiles pour eux.

Mme Fremault cite à cet égard les propos de Bernard De Roover, Président de Télé Secours et membre actif de l'ASBL Jeunes et Aidants Proches :

« Il suffirait d'avoir au sein de l'administration un(e) employé(e) ancien(ne) aidant(e), qui aurait de suite l'attitude appropriée. Les autres employé(e)s pourraient lui envoyer ces jeunes. L'employé(e) en question pourrait susciter d'autres réflexions, parler d'autres aides possibles, reconnaître le boulot effectué par le jeune, le soutenir et l'informer. Et pour les jeunes, le fait de savoir que cette personne existe à la commune, c'est déjà une forme de reconnaissance et de soutien.

Je prends l'exemple d'une jeune adulte qui a pris sa sœur mineure en charge et qui a besoin de la signature de la maman démente pour obtenir un document nécessaire. La personne désignée au sein de la commune pourrait expliquer dans les termes qui conviennent ce qu'il faut faire et comment le faire, faciliter les aspects pratiques, tout en témoignant de la reconnaissance à cette sœur aînée pour ce qu'elle fait. »

Dès lors, Mme Fremault souhaiterait demander au Collège s'il entend sensibiliser le corps enseignant et s'il est disposé à désigner un référent « Jeunes Aidants Proches » au sein de l'administration communale.

Mme l'Échevin Roba-Rabier remercie Mme Fremault d'avoir évoqué cette problématique, à laquelle elle est très attentive.

Vu qu'à l'exception de l'ICPP (Institut communal professionnel des Polders), l'enseignement communal se compose exclusivement d'écoles primaires, la sensibilisation de ce secteur ne se pose pas avec d'autant d'acuité que dans les cas où le réseau comporte un plus grand nombre d'écoles secondaires. Toutefois, les directions d'écoles ont été sensibilisées à ce problème. D'ailleurs, les infirmières scolaires ainsi que les équipes du Centre PMS et du Centre de santé ont eu récemment des échanges très profitables avec des représentants de l'association Jeunes et Aidants Proches.

Mme l'Échevin Roba-Rabier a également attribué un subside à l'ASBL Jeunes et Aidants Proches, puisé dans l'enveloppe attribuée à son échevinat. Elle rappelle que les associations bénéficiant de subsides sont invitées à maintenir le contact avec l'administration communale en proposant un événement ou une action concrète.

La désignation d'un employé chargé spécifiquement de cette thématique pourrait peut-être être envisagée lors de la prochaine mandature.

Mme Fremault invite Mme l'Échevin Roba-Rabier à établir un contact avec l'ASBL Fratria, fondée il y a trois ans par deux jeunes femmes qui sont elles-mêmes sœurs de personnes handicapées. Cette association effectue un travail remarquable et collabore régulièrement avec Jeunes et Aidants Proches.